

Ministère de la Transition Écologique
Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales
Ministère de la Mer

Les AUE face à l'inégalité de traitement !!!

Le ministère a publié **une note de gestion RIFSEEP le 9 juillet 2018** pour intégrer les AUE dans ce régime indemnitaire.

Après un examen attentif, il est bon de noter que le corps des AUE n'a pas le même niveau de régime indemnitaire que les autres corps de catégorie A+ du même ministère soumis eux aussi au RIFSEEP (Administrateurs Civils et IPEF) sur des postes à responsabilités identiques ou équivalentes.

Légitimement les AUE ont donc souhaité faire un recours contre cette note de gestion par soucis d'égalité de traitement avec les Administrateurs Civils. Et dans cet optique, avec le syndicat national et ses adhérents AUE, ils étaient prêts à réunir la somme nécessaire pour couvrir les frais afférents à cette procédure.

Le soutien technique et financier du SNP2E-FO leur a permis de porter, collectivement, une requête au Conseil d'État via un avocat pouvant plaidé à ce niveau.

Le dossier a été examiné le 25 septembre 2020 au Conseil d'État pour obtenir le rétablissement de l'égalité de traitement. Le compte rendu de l'audience, précise que le ministère n'a pas exercé d'excès de pouvoir au travers de cette note et que le Conseil d'État considère que le principe d'égalité n'a pas été bafoué.

Notre requête a donc été rejetée !

Cependant, l'action entreprise et les nombreuses pressions exercées depuis 2 ans par le syndicat national et les représentants FO élus à la CAP des AUE ont permises une première prise en compte de cette exigence lors des mesures catégorielles proposées au titre de 2020.

Au-delà de cette mesure de revalorisation et de notre volonté de poursuivre la pression jusqu'à rattrapage des écarts importants constatés, il est nécessaire d'obtenir une plus grande transparence de l'administration vis à vis de la répartition au sein du corps des AUE, mais également vis à vis des autres corps de catégorie A+, notamment dans les équivalences de groupes de fonction et sur les montants alloués correspondants.

Le travail syndical continue !

Le SNP2E tient à remercier les nombreux donateurs et les adhérents du corps des AUE sans qui cette action n'aurait pas été possible.

RÉSISTER – REVENDIQUER – RECONQUÉRIR !

MTE - MCTRCT – MM / Permanence SNP2E-FO

Plot I – 30, passage de l'Arche 92055 LA DÉFENSE CEDEX 04

Téléphone : 01 40 81 24 20 - Télécopie : 01 40 81 24 13

Mél : fo-snp2e.syndicats@i-carre.net - Site Internet : <http://www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/>

BULLETIN D'ADHÉSION

Désormais, la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt en lieu et place de la réduction d'impôt sur les cotisations. Ainsi, tous les salariés, même non imposables, bénéficient de ce crédit d'impôt pour les cotisations syndicales à hauteur de 66%. Alors, n'hésitez plus !

Pour défendre vos intérêts et le Service public, rejoignez FORCE OUVRIÈRE !

Je souhaite adhérer au SNP2E Force Ouvrière :

NOM :

PRÉNOM :

GRADE :

INM :

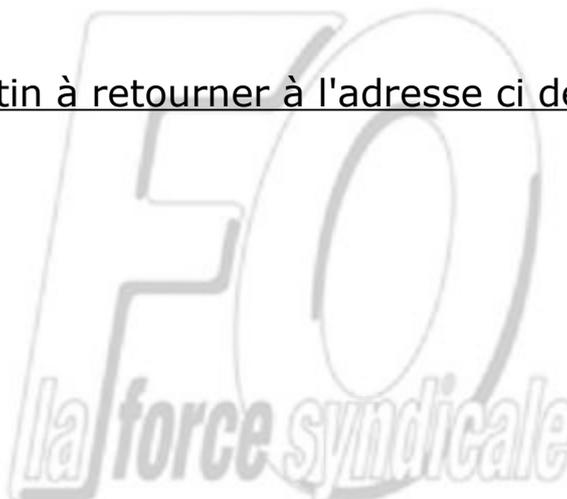
SERVICE :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

DATE et SIGNATURE

Bulletin à retourner à l'adresse ci dessous



MTE - MCTRCT – MM / Permanence SNP2E-FO

Plot I – 30, passage de l'Arche 92055 LA DÉFENSE CEDEX 04

Téléphone : 01 40 81 24 20 - Télécopie : 01 40 81 24 13

Mél : fo-snp2e.syndicats@i-carre.net - Site Internet : <http://www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/>